Les sociétés de Tir du Lieu – trois en une -

Les archives de la Société de tir La Réunion, du Lieu, permettent de comprendre que celle-ci a été formée de trois sociétés de tir différentes dont nous ne saurons jamais grand-chose :

1o Société dite de l'Ascension

2o Société des fusiliers du Lieu – apparemment la plus importante –

3o Société des grenadiers du Lieu.

A la fin d'août 1973, Monsieur le syndic de la commune du Lieu, M. Victor Golay, fit ouvrir la porte de fer fermant une encoignure sise sur le même palier que les archives de la commune, tour de l'église, porte à droite en entrant sur la galerie. C'est derrière cette porte de fer que furent retrouvées les archives complètes de la société de tir « La Réunion ».

Celles-ci ont été classées dans les ACL sous la cote JCH.

Elles comprennent :

A) Procès-verbaux (un registre)
B) Comptes (un registre)
C) Correspondance
D) Pièces anciennes et actes officiels
E) Pièces justificatives
F) Pièces diverses.

Au secteur D nous découvrons la pièce suivante qui, suivant sa position, doit concerner apparemment la Société des fusiliers du Lieu, l'une donc des trois sociétés de tir qui composeront un jour la dite Réunion.

Vous entendrez les règlements de la Société sur lesquels vous devrez faire la promesse sermentale.

Vous devez être fidèles au Conseil d'Etat à qui est attribuée la haute police et la surveillance sur toute assemblée supérieure, d'avancer leurs biens et honneur, comme aussi celui de l'abbaye de tout votre pouvoir, de rendre fidèle compte de tout ce qui vous serait confié à la part de cette société. Vous vous conformerez aux règlements d'icelle, les ferez respecter dans tout leur contenu, empêcher qui ni soit (?), porter aucune atteinte sans au préalable l'avoir connu nécessaire pour l'avantage de la société et après avoir la permission supérieure, comme à ceux fait depuis et qui pourraient se faire à la suite. Faire régner l'ordre et la bienséance, opposer à toute conversation particulière qui peut occasionner de la confusion de chaque confrère lorsqu'il s'agirait de passer en délibération, attendre avec silence son tour afin de pouvoir recueillir les voix dans toute leur précision et surveiller à ce que tous gardent secret pour ce qui doit être secret.

Régler votre serment par une ferme et inviolable observation d'iceux à l'honneur de Dieu votre créateur et sauveur & ce pour le bien de la société et le salut de votre âme.

En signe de quoi vous lèverez la main et répéterez après moi : je le jure[1].

Le registre des délibérés de la Société Militaire de la Réunion du Lieu (ACL, JCHA9), commence le 10e septembre 1854 et s'achève par l'assemblée de liquidation du 28 novembre 1899.

La Société aura donc vécu un peu moins d'un demi-siècle.

Le registre des comptes de la dite société commence en 1854 pour s'achever le 26 décembre 1900. Le solde actif était alors de 5040.73. Après 65.- versés à chacun des 77 sociétaires, 5.- de frais pour la séance générale de liquidation, il restait 30.73 qui furent versé à la Bourse des pauvres de la commune du Lieu.

Notons que les deux registres ci-dessus, grand format, furent tenus d'une manière impeccable, fait qui prouve aisément qu'il n'y eut jamais de laisser-aller dans le cadre de la gérance de la société.

Celle-ci, ainsi que les précédentes, jouait de même un peu le rôle de banque régionale en prêtant à ses divers membres selon ses possibilités financières. L'intérêt était en général du 5 %.

Hormis cela, l'activité principale de la société était naturellement l'organisation de tirs où les lauréats étaient récompensés d'un prix. L'achat de la palette de prix devait réjouir les épiciers locaux qui se voyaient ainsi gratifiés de belles commandes.

L'activité elle-même d'une société de tir étant des plus communes, les procès-verbaux des assemblées n'apportant que peu de données importantes sur la vie sociale de l'époque, nous considérons, et même si c'est quelque part à tort, inutile de dépouiller toute cette matière par ailleurs extrêmement répétitives. Nous préférons faire figurer ci-dessous les règlements, ainsi que les rôles divers des membres de la société, où ceux des trois autres qui l'avaient précédée.

[1] Il faut reconnaître que nous avons là une véritable formule inquisitoire, presque digne des hautes œuvres de la Révolution française ! Il s'agit probablement ici de l'abbaye des fusiliers du Lieu, soit l'abbaye dite de St-Jaques. On parle aussi quant à celle-ci de la Société militaire des fusiliers de St Jaques du Lieu. Les deux autres sociétés étant donc l'Ascension et la Compagnie des grenadiers du Lieu.

Régistre des Procès verbaux

Pour la Société Militaire de **La Réunion** de la Commune

du Lieu. Commencé le 10e Septembre 1854.

Lieu le 28e Janvier 1855.

Ch.s Carta Jne

Du 10e Septembre 1854.

Déjà depuis quelques années, plusieurs membres des trois sociétés militaires de la Commune du Lieu, savoir: l'Ascension, Les Fusiliers de St Jaques & les Grenadiers avaient l'intention de provoquer des assemblées spéciales de leurs sociétés, dans le but d'y faire décider la réunion des trois sociétés en une seule; eu égard que, ces sociétés, ainsi isolées, ne remplissaient plus les besoins de l'époque, soit sous le rapport du développement du tir soit sous celui de l'agrement que chaque membre était en droit d'attendre.

En conséquence de ces pourparlers, les présidents de ces trois corps ont fait des propositions analoques, dans leurs assemblées annuelles de 1854 et les trois sociétés ont décidé que cette réunion aurait lieu; ce qui a enfin amené la réalisation du sveu projeté.

Chaque société ayant nommé une commission, pour n'en former qu'une des trois, afin que cette dernière pose les bases & les préliminaires de cette réunion.

Cette Commission, assemblée à la Maison Commune au lieu, le 15 Juillet 1854 prit les résolutions suivantes: Le tout sous réservé de ratification des sociétés particulières.

1°. Les fonds des sociétés seront réduits au taux de Cinquante huit francs par chaque membre, soit la part de ce qui veut la place d'un membre dans la société de St Jaques dont les fonds sont le plus bas.

2°. Les titres qu'apporteront les sociétés ne seront admis qu'autant qu'ils seront reconnus solvables.

3°. A un membre qui possede deux places, il lui en sera remboursé une par la société générale au taux de la fusion.

4° Une fois la fusion opérée, il sera établi un stand.

5° Les sociétés possédant des drapeaux, en feront la remise à la société général sans rétribution

6°. Une commission sera nommée éventuellement pour élaborer un projet de réglement.

Cette commission nommée séance tenante par le Bureau, est composée de Rochat Alphonse; Meylan henri; Guignard François; Cart Charles; Guignard Jules; Depraz henri assesseur; Rochat Moïse Edouard; Aubert Alix & Lugrin Samuel.

Cette Commission devra présenter son rapport pour le Dimanche 10 Septembre 1854, jour que les sociétés devront se réunir en assemblée générale.

La Commission décide de plus qu'il sera fait un avis pour paraître sur la feuille des avis officiels, pendant deux Semaines consecutives. Cet avis fera connaître le but de la reunion le jour & l'heure.

Les trois sociétés ont ratifié tout le travail de la Commission générale.

Les Membres des trois sociétés étant réunis dans une des salles de la Maison

(commune)

commune du Lieu, l'assemblée a été ouverte par le citoyen Charles Cart, qui a lu l'avis inséré sur la feuille officielle du Canton des 1 et 8 Septembre 1854 dont voici la teneur :

= Les trois sociétés militaires de l'Ascension, des Fusiliers et des Grenadiers, de la Commune du Lieu, ayant décidé dans leurs assemblées particulières, leur = réunion en une seule société, tous les citoyens qui en font partie sont = convoqués en assemblée générale, pour le Dimanche dix septembre = 1854 à 2 heures après midi, à l'hôtel de ville, au Lieu.

= L'assemblée a pour but de régler tout ce qui a rapport à cette réunion, discuter = les Réglements et les sanctionner, et procéder ensuite à la nomination de = l'Administration. Les absents seront tenus par tout ce qui aura été décidé = Lieu le 30 Août 1854. Sont signés. Alps Rochat pres. Ch Cart Président.

Cette lecture terminée, l'orateur propose de nommer un Bureau Provisoire, afin de passer aux opérations de la journée.

Le même membre propose pour président provisoire Monsieur Alphonse Rochat Juge de paix, avec la charge à lui de compléter le Bureau.

Cette proposition est admise par l'assemblée.

Monsieur le Président provisoire procédant à la nomination des autres membres du Bureau. Ce dernier se trouve composé de :

Mr Rochat alphonse, Président, Meylan Etienne, & Aubert Elie Secrétaires & Henri Depraz assesseur.

Monsieur le Président consulte l'assemblée afin de savoir s'il ne conviendrait pas que chaque société particulière fît un appel nominal de ses membres.

L'assemblée décide négativement sur cette question.

ment admis Monsieur le Président invite le citoyen Charles Cart, rapporteur de la Commission nommée le 15 Juillet, pour élaborer un projet de Réglement de bien vouloir faire son rapport

Sur cette invitation le rapporteur fait son rapport, par la lecture du dit projet.

Ce projet est ensuite soumis à la discussion de l'assemblée article par Article, et après avoir subi quelques amendements, il est admis par l'assemblée tel qu'il est transcrit ci après.

Réglement de la Société.

Dispositions générales.

Article 1.

Les citoyens unis par le présent réglement forment, dans leur ensemble, une société militaire, sous la dénomination de la Société de La Réunion.

Art 2.

Article 2.

Tous les membres se promettent mutuellement conseil, secours et protection; un pour tous et tous pour un.

But de l'Association

Article 3

La présente association a pour but: L'Avancement et les progrès du tir, l'honneur et le soutien de la Commune-patrie.

Organisation administrative.

Article 4.

La Société a un conseil composé d'un président, d'un vice Président, de quatre conseillers et d'un secrétaire. Le Président, le vice Président et le Secrétaire exercent leurs fonctions dans les deux corps; les autres membres forment le Bureau aux assemblées générales.

Toutes ces nominations ont lieu au scrutin individuel et secrèt, et à la majorité absolue des membres présents à l'assemblée générale.

Le Conseil est renouvellé intégralement, tous les trois ans, et les membres sont réeligibles.

S'il survient une vacance, il y a repourvue à la plus prochaine assemblée.

Article 5.

La Société a un Caissier qu'elle nomme et qu'elle rétribue par une finance annuelle de dix francs. Il fournit Caution solidaire. Il perçoit et il paie toutes les affaires de la Société.

Attributions des autorités administratives.

Article 6.

Le Président fait convoquer les assemblées du Conseil, et les assemblées extraordinaires de la Société; il ouvre la séance sous les auspices de la Divinité, lit l'ordre du jour, présente les propositions qui doivent être faites; dirige la discussion; rappelle à l'ordre tout membre qui s'en écarte; recueille les suffrages, et il a voix prépondérante.

Article 7.

Le Secrétaire tient les archives de la Société; il fait toutes les écritures; il dresse les Comptes sous la direction du Conseil, et il reçoit pour salaire annuel une finance de six francs.

Les Régistres et autres fournitures sont payés par la Société.

Article 8.

Le Conseil est chargé de toutes les affaires concernant l'administration des fonds; il est responsable de ses actes.

Article 9.

Les Revenus de la Société servent à payer: a).

A) Les frais d'administration et autres.
B) Les achats d'ustensiles ou meubles pour les prix du tir.
C) Le Restant est appliqué au banquet.

Article 10.

La société et le conseil sont desservis par deux huissiers pris parmi les plus jeunes membres de la société et aussi parmi les membres recemment entrés. Ils sont renouvellés annuellement et leur service est gratuit.

Organisation Militaire.

Article 11.

Le plus élevé en Grade d'entre les membres de la société commande la troupe, l'organise et la dirige militairement. La discipline lui appartient.

Article 12.

La tenue de chaque sociétaire est celle du corps auquel il appartient ou a appartenu dans les milices, avec un brassard aux couleurs cantonnales. Pour celui qui n'a pas conservé son équipement et son habillement militaires, le brassard & le sabre.

Article 13.

Les fonctions de commandant de la troupe sont compatibles avec celles de Président de la société.

Article 14

La société a une assemblée périodique, fixée au dernier Samedi de chaque mois de Juin, à sept heures du matin, à l'hotel de ville au Lieu. Les opérations de la journée se constituent: d'un appel, parade et l'assemblée pour les affaires de l'administration, Tir, et Banquet.

Administration du Tir.

Article 15.

Le Conseil administratif nomme chaque année une Commission de tir, composée de Cinq membres.

Cette Commission organise chaque année un tir franc, pour le jour de la réunion de la société.

Elle peut également en organiser d'autres pour d'autres époques de l'année.

Elle rend compte de sa gestion à la société.

Article 16.

Chaque sociétaire a le droit de tirer trois coups, un seul est prenant, c'est le plus rapproché du centre.

Admission des Membres.

Article 17.

Pour être admis membre de la société il faut:

a/ Etre âgé de dix sept ans.
b/ Jouir de ses droits civils.

c/ Payer une finance égale à celle que possede chaque membre de la Société.
(Voir Assemblée du 15 juin 1873.) d/ Réunir la majorité des membres présens à l'assemblée de réception.

Remplacement hérédité.

Article 18.

La place d'un membre de la société est héréditaire.
a/ En faveur des fils du défunt.
b/ A défaut de ceux ci, en faveur des frères qui ne font pas partie de la société.
(Voir 15 juin 1873) c/ Et enfin en faveur de la société.

Article 19.

Le fils qui hérite la place de son père paie pour mutation Un franc, cinquante centimes.
Le frère qui hérite la place du frère paie pour droit de mutation six francs.

Article 20.

Tout membre peut vendre sa place qu'il possède dans la société moyennant que le candidat présenté soit admis pour la société; dans ce cas, il paie en faveur de la société une finance de douze francs.
La place d'un membre ne peut être legguée par testament.

Police du Corps.

Article 21.

Tout membre qui viendrait à troubler l'ordre et la paix de la société, ou à commettre quelqu'autre chose de grave, sera rappelé à l'ordre par le Conseil; s'il s'agissait de dommages-intérêts, il serait renvoyé au Juge compétent.

Article 22.

(Voir 15 juin 1873) Tout membre qui n'a pas répondu à l'appel ou qui ne s'est pas présenté demi heure après au Commandant de la troupe ou à l'assemblée est passible d'une amende de 40 centimes en faveur des pauvres, et celui qui n'a assisté ni à l'assemblée ni au tir est privé du banquet.

Révision.

Article 23.

Les présents réglements pourront être soumis à révision lorsque cinq membres en feront la demande simultanement et que la majorité absolue de l'assemblée en aura décidé ainsi.
Ainsi fait et résolu en assemblée au lieu le 10e 7bre 1854.

Monsieur le Président invite l'assemblée à procéder à l'élection des membres du Conseil administratif, en commençant par la nomination du Président.

1er Tour de Scrutin Votans 39 Majorité 20

Mons. Bonard Benjamin Lt Colonel a réuni 30 suffrages. Il est proclamé Président.

Bonard Bn Président

Nomination d'un vice Président.

1er Tour de Scrutin Votants 38 majorité 20.

Mons. Rochat alph. Juge, a réuni 24 suffrages. Il est proclamé Vice Président.

Rochat alph. Juge vice Président.

Nomination des Conseillers

1er Tour de Scrutin Votans 37 majorité 19.

Point de résultat.

2e Tour de Scrutin votans 37 majorité 19

Point de résultat.

3e Tour de Scrutin, tour relatif.

Mons. Depraz Henri Assesseur a réuni 25 suffrages. Il est proclamé Conseiller.

Depraz Hi Ass. 1er Conseiller

1er Tour de Scrutin votans 35 majorité 18.

Point de résultat.

2e Tour de Scrutin votans 39 majorité 20

Point de résultat

3e Tour de Scrutin, Tour relatif.

Mons. Guignard Jules a réuni 15 suffrages. Il est proclamé conseiller.

Guignard Jules 2e Conseiller

1er Tour de Scrutin votans 34 majorité 18

Point de résultat.

2e Tour de Scrutin votans 38 majorité 20

Point de résultat.

3e Tour de Scrutin, Tour relatif.

Mons. Luyrin Samuel a réuni 21 suffrages. Il est proclamé Conseiller

Luyrin Sl. 3e Conseiller

1er Tour de Scrutin votans 43 majorité 22.

Point de résultat

2e Tour de Scrutin votans 38 majorité 20

Point de résultat.

3e Tour de Scrutin votans Tour relatif.

Mons. Rochat Moïse Edouard a réuni 22 suffrages. Il est proclamé conseiller.

Rochat Moïse Ed 4e Conseiller.

Nomination d'un Secrétaire.

1er Tour de Scrutin votans 44 majorité 23.

Mons. Cart Ch. a réuni 40 suffrages. Il est proclamé Secrétaire.

Cart Charles Sre

Nomination d'un Caissier.

1er Tour de Scrutin votans 41 majorité 21.

Point de résultat.

2e Tour de Scrutin votans 40 majorité 21.

Rochat Alex. Dre Caissier.

Mons. Rochat Alexandre a réuni 26 suffrages. Il est proclamé Caissier.

Il présente pour ses cautions solidaires Messieurs Depraz Hi Assesseur et Moylan Georges

Depraz Hi & Moylan Georges Cautions.

Lesquelles sont acceptées par la Assemblée.

Les.

7.

Les opérations de l'assemblée étant terminées, Monsieur le Président déclare l'assemblée dissoute.

Ainsi fait et passé au Lieu le 10 7bre 1854.

Ch. Bonnard

Du 13 7bre 1854.

Assemblée du Conseil administratif.

Présidence de Monsieur Bonnard.

Commission du Tir 1855.

Monsieur Le Président expose au Conseil qu'en vertu de l'article 15 des réglements de la société, une commission de tir doit être nommée chaque année, En conséquence il a fait convoquer le conseil à ce jour pour y procéder.

Le Conseil passant à cette nomination la Compose de: MM. Meylan Etienne Président; Depraz Jules carabinier du Seiche; Aubert Elie du lieu; Guignard Henri carabinier, et Aubert Antoine id. Le Secrétaire est chargé de la Communication.

Lieu le 13 7bre 1854

Ch. Cartier Sr

Du 17 Avril 1855.

M Assemblée du Conseil Administratif.

Présidence de Monsieur Bonnard.

Tous les membres sont présents.

Reconnaissance des Titres, pour les 3 Sociétés anciennes.

Monsieur le Président expose qu'il a fait convoquer le Conseil à ce jour afin de procéder à la réception des titres que les trois sociétés remettent à La Société de la Réunion pour former le Capital nécessaire, à savoir Cinquante huit francs pour chaque membre fondateur, plus pour l'intérêt d'une année de la même somme, au Cinq pour cent.

Chaque ancienne a fourni un tableau de ces valeurs qu'elle déposent entre les mains du Secrétaire de la Société de la Réunion; Les dites sociétés ont fourni un rôle de leurs membres actifs et des hoiries, savoir

1° La société de l'Ascension a 26 membres,
2° La société des fusiliers à 30 id.
3° La société des Grenadiers a 31 id.
} = 96 sur quoi il y a Six places doubles, il reste donc 90 membres effectifs.

La Commission procédant à la reconnaissance des titres, en commençant par la Société de l'Ascension puis par celle des fusiliers, et enfin par celle des Grenadiers, Les titres ont tous été recevables, à l'exception d'un qui est dû par Meylan Charles Louis, à la société des Grenadiers

sous N° 5. sur lequelle le Conseil reclame un renfort de Caution ou le rembours du Capital et accessoires.

Tous les titres ont été remis aux chefs des anciennes sociétés a fin des faire remplir quelques formalités négligées sur quelques titres.

Ces titres seront remis au secretaire de la Réunion sous peu afin qu'il en puisse dresser inventaire au Régistre des Comptes

Rôle à dresser — Le Conseil decide que le Secrétaire dressera un Rôle des membres par lettres alphabetiques, transcrit sur ce régistre, à la suite de ce procès verbal.

Rôle suivant les Originaux

Aubert Antoine du Lieu p
Aubert Elie du Lieu p
Aubert Elie du Lieu p
Aubert Victor à Lyon 2 a absent
Aubert Paul

Bonard Benjamin du Lieu p

Buffat Emile Sechey p
Cart Auguste de f.oi
Cart Charles rept du Lieu p
~~Cart Frédéric chez Claude~~ p
~~Cart Philippe Henri Combenoire~~
~~Cart Maurice à Vaud~~ p
Cart Louis Aimé p
Cart Louis fils Charles
Cart Eugène de Frédéric

Déprez Louis Samuel Lieu p
Déprez David de Ch.s Sechey p 2
Déprez Henri Elie p
~~Déprez Samuel Antoine~~ p
Déprez Henri aîsteur Sechey p
~~Déprez Henri Samuel Sechey~~
~~Déprez Elie frère~~
Déprez Jules Frédéric Sechey mort
~~Déprez Charles David~~
~~Déprez Louis Elisée Sechey~~ p 3
Déprez ~~Antoine~~ frère p
Déprez Philippe Lieu p
Déprez Henri du Lyon p
Deprez Samuel de S.t

Déprez Elie de Moïse
~~Déprez~~ Antoine Sechey
Déprez David de L.s Elisée
Déprez Charles Antoine
Déprez Eugène Sapeur
~~Guignard François fils François~~ p
~~Guignard Philippe Maréchal~~ employé
~~Guignard Antoine Conseiller~~
~~Guignard Henri de Berne chez Claude~~ p
~~Guignard François de Simon Lieu~~ 2
Guignard Henri François maréchal
~~Guignard Henri Frédéric~~
~~Guignard Auguste de Moïse Lieu~~
Guignard Alexandre frère p
~~Guignard Henri Jean Lieu~~
Guignard Jules de Ferdinand p
Guignard Jules Frédéric. poste p
~~Guignard hoirs d'Antoine Chavan~~
Guignard Louis Auguste
Guignard Louis Eugène Sohiat p
Guignard Philippe Frédéric p
~~Guignard Samuel Tonnelier~~
Guignard Louis de Jules p
Guignard Louis de J.s Chez
Guignard Elie d'Henri du Lieu
Guignard François Aîsteur p
~~Guignard Auguste d'Auguste~~ p
Guignard Constant p
Guignard Eugène a
Humberset Henri Lieu hoirie
Humberset Louis Moïse Charb. p
Humberset Constant Lieu p
Guignard Jules Pointe p
Guignard Henri chez Claude

Longchamp hoirs de Charles Genève
~~Longchamp hoirs d'Abram Elie~~
Longchamp Elie à Genève

~~Lugrin Henri de Jean Denis~~
Lugrin Samuel Maurice. Sechey
Lugrin Auguste Lieu
~~Lugrin Charles de Jean~~ d. mort
~~Lugrin Moïse Chapelier Genève~~
Lugrin frederich de Henri
~~Lugrin Auguste de Simon~~
~~Lugrin Jules de frederich~~
Lugrin Charles de Samuel Lieu
Lugrin François Jean Baptiste Sechey
Lugrin Louis de feu Louis sur le Crêt
~~Lugrin François Capitaine~~
Meylan Eugène Ami
Meylan Alfred Ernest de Lieu
Meylan Julien Trompette
~~Meylan Henri Philippe~~
~~Meylan Auguste de frederich~~
Meylan Charles ami
Meylan Ami (Sechey)
Meylan Antoine Rodolphe
Meylan Etienne du Lieu
~~Meylan Charles Timothée~~
Meylan Georges Lieu
~~Meylan Louis Lucien~~
Meylan Ami de ~~Jules~~ Eugène
Meylan Jean Pierre du Lieu
Meylan Dr Louis Sechey
Meylan frederich de frederich
Meylan Jules de Georges
Meylan Ls de Rodolphe
Meylan Jules Elie Hr Cas
~~Nicole frederich Théogène~~
Nicole Elie à Genève
Nicole Gustave Lieu
Nicole Télémaque

Piguet David Henri aux Marais
Piguet ~~Alexandre~~ Henri Lieu

Piguet Edouard Samuel Fillettaz
Piguet ~~Jonathan~~ David de frederich Bosanen
Piguet César au Solliat
Piguet Edouard de Philippe
~~Piguet Louis François~~ mort
~~Piguet Henri Aimé~~
~~Piguet Philippe~~
Piguet Henri Timothée
Piguet Elie
Piguet Emile Lieutenant
~~Reymond Edmond Lieu~~
Reymond Auguste Lieu
~~Reymond Moïse assesseur~~
~~Reymond Georges Etienne~~
Reymond ~~Philippe~~ de Télémaque
Reymond Alfred
Reymond Marcelin
Reymond Paul
Rochat ~~Alphonse~~ albert sorfis Lieu
~~Rochat Bernard de Louis Ch.~~
~~Rochat Jean Lieu Ch.~~
~~Rochat Pierre Lieu~~
~~Rochat Jaquet à l'Epine~~
~~Rochat Louis Henri abs~~
~~Rochat Moïse Edmond Charles~~
~~Rochat Alexandre Charles~~
~~Rochat Moïse Louis Charles~~
~~Rochat Louis de Louis Charles~~
Rochat Constant. Lieu
Rochat Jules Samuel Ch.
Rochat Louis d'Antoine Lieu
Rochat Eugène de moïse à la Cornaz
Rochat Ami (frère) de Moïse
Rochat François d'Antoine
Rochat Jules fils de moïse Brassus
Rochat ~~Eugène~~ Jaquet Juge Charb.
Rochat César
Rochat Ch. Jr
~~Rochat Louis Chaumière~~
Golay Paul Emile

Régistre de comptes

de

La Société militaire de La Réunion

Commencé l'année mil huit cent cinquante Cinq. année de sa fondation.

Au Livre le 30e Juin 1855.

Ch. Carta Sr

Tableau des membres fournis par les trois sociétés militaires, l'Ascension, les Fusiliers et les Grenadiers, pour former la société militaire La Réunion

1 Rochat Alphonse Juge de Paix du Lieu
2 Rochat Isaac Elie Juge, aux Charbonières
3 Piguet David Henri de Louis aux Marais
4 Nicole Frederich Trompette du Lieu
5 Deprez Louis Samuel feu Moïse de la Frasse
6 Meylan Henri Philippe feu Elie, au Lieu
7 Guignard François fils à la Frasse
8 Deprez Samuel Aubergiste Lieu
9 Guignard François de Simeon Lieu
10 Guignard Philippe père maréchal Lieu
11 Deprez Elie de la frasse
12 Guignard Henri frederich de Henri Lieu
13 Piguet Constant de frederich, Vers chez Besançon Chemin
14 Rochat Louis Henri des Bioux
15 Piguet Louis feu Louis premier de La Tillette
16 Reymond-Vatter, Auguste au Lieu.
17 Humberset Henri feu Jean du Lieu
18 Deprez Charles David du Séchey
19 Humberset Constant feu Jean du Lieu
20 Deprez Antoine feu Moïse à La frasse
21 Guignard Alexandre du Lieu.
22 Guignard Jules de ferdinand du Lieu.
23 Lorychamps Charles, hoirs à Genève
24 Lorychamp hoirs de David à Genève.
25 Guignard Hoirs d'Antoine du Charoux
26 Meylan Hoirs de Constant du Séchey. 26 "

Membres de la société des Fusiliers.

1 Aubert Antoine de Samuel du Lieu
2 Aubert Elie feu David du Lieu
3 Aubert Victor à Lyon
4 Cart Charles président du Lieu
5 Deprez Charles David feu Charles Lieu.
6 Deprez Henri Assesseur Séchey
7 Deprez Jules frederich de Moïse Séchey
8 Deprez Louis Elisée Séchey
9 Deprez Philippe feu Moïse au Lieu
10 Guignard Antoine Conseiller
11 Guignard Auguste de Moïse Lieu
12 Guignard François de Simon Lieu
13 Guignard Henri Tambour Lieu — à reporter . . . 26 "

Suite des noms des membres des fusiliers.

14 Guignard Jules frederich, poste, du Lieu — 26
15 Guignard Louis Auguste au Solliat
16 Guignard Louis Eugène
17 Guignard Philippe frederich du Lieu
18 Guignard Samuel Tonnelier du Lieu
19 Humberset Louis Moïse fils David Charbonniers
20 Luyrin Auguste fils de Charles Sechey
21 Luyrin Moïse Chapelier à Genève
22 Meylan Auguste fils frederich Sechey
23 Meylan Charles Ami Essert de Rive
24 Meylan Etienne Lieu
25 Meylan Georges Mre Lieu
26 Meylan Louis huissier Lieu
27 Nicole Elie à Genève.
28 Nicole frederich Trompette Lieu
29 Piguet Alexandre du Lieu
30 Piguet César au Solia.
31 Piguet Henri Amédée Combenoire
32 Piguet Henri Timothée id
33 Reymond Edouard du Lieu
34 Reymond Georges Etienne Champ de fonds
35 Reymond Moïse Assesseur Lieu
36 Reymond hoirs de Telemaque Lieu
37 Rochat Edouard de Louis Charbonnières
38 Rochat Victor du Lieu
39 Rochat hoirs d'Antoine Lieu. — 39 "

Membres de la Société des Grenadiers.

1 Rochat Alphonse Juge de paix Lieu
2. Meylan Philippe ex Syndic Lieu
3 Rochat Jaques Louis à l'Epine
4 Rochat Charles Moïse Sentier
5 Aubert Victor à Lyon
6 Rochat Moïse Edouard Charbonnières
7 Cart frederich Vers chez Claude
8 Déprat Henri Elie Grassa
9 Piguet Edouard Samuel de Rodolphe Tillettaz
10 Guignard Henri de Pierre Vers chez Claude
11 Luyrin Samuel de Jean David
12 Luyrin Auguste de Simon Sechey
13 Aubert Alise du Lieu — 65.

Suite des noms des membres des Grenadiers.

14	Rochat Alexandre Munip.l Charbonières	65 "
15	Nicole Gustave Lieu	
16	Meylan Antoine-Rodolphe Lieu	
17	Rochat Louis de Pierre Charbonières	
18	Meylan Charles Tambour Sechey	
19	Dépraz Henri Samuel feu Charles Sechey	
20	Rochat Constant Chuvanne	
21	Rochat Jules Samuel Charbonière haut des près	
22	Luyrin Charles de Jean David Sechey	
23	Piguet-Cart Bonard de Philippe Tillettaz	
24	Luyrin Henri de Jn David Sechey.	
25	Meylan Ami de David Sechey.	
26	Luyrin Charles David de Samuel Lieu	
27	Piguet Philippe Tillettaz	
28	Cart Philippe Henri Combenoire	
29	Bonard Benjamin Notaire Lieu	
30	Luyrin hoirs du Grand Sechey	
31	Meylan hoirs, de Constant Sechey.	31 .
	Total des membres.	96 .
	Membres qui ont des places doubles, donc une à déduire pour chacun	
1	Rochat Alphonse, Ascension et Grenadiers . . . 1	
	Aubert Victor Fusiliers et Grenadiers . . . 1	
	Nicole frederich Trompette Fusiliers, ascension . . . 1	6
	Depraz Charles David Ascension & fusiliers . . . 1	
	Guignard francois de la pént Ascension & fusiliers . . . 1	
	Meylan hoirs de Constant, Ascension & Grenadier . . . 1	
	Il reste donc en membres effectifs et hoiries . . .	90 .

Tableau des Créances remises par l'Ascension à la Société La Réunion

Nos Actuels			Capitaux	Echéances	Intérêts dus un an	Intérêts supplémentaires			
1.	1	Longchamp Dr Louis des Queues	434. 78	10 février 1855	21. 74	4 mois 10 jours	7. 85	29	59
4	2	Rochat Dr Frédric sur le Creux	255. 07	30 avril 1855	12. 76	50 jours rate	1. 75	14	51
7	3	Depraz Antoine à Genève	579. 71	1 Mars "	28. 99	110 jours rate	8. 35	37	84
10	4	Humberset Constant Lieu	57. 00	5 Mai "	2. 85	45 jours rate	" 35	3	20
13	5	Rochat L. Henri des Bioux	55. 00	20 Mai "	2. 75		" 23	2	98
16	6	Piguet Louis pionnier Combenoux	78. 00	30 avril "	3. 90	50 jours rate	" 54	4	44
19	7	Rochat Louis Conseiller Lieu	47. 00	23 Mai	2. 35	27 jours rate	" 18	2	53
		Totaux . . .	1506. 56	"	75. 34		19. 75	95	09

Bilan du Compte de la Société l'Ascension.

l'Ascension verse en Capitaux	1506	56
" Verse pour l'intérêt d'un an de ce Capital	75	34
" Verse pour rate d'intérêt, au 20 Juin	19	75
Ensemble des Versements f	1601	65
l'Ascension doit pour 26 membres à 58 francs chacun	1508	00
pour l'intérêt d'un an de ce capital au 5 p/o	75	40
Ensemble de ce qu'elle doit f	1583	40
La dite Société a versé à la Caisse de la Réunion	1601	65
1855 Elle doit à la Société de la Réunion	1583	40
Juin 20 La Société de la Réunion redoit à l'Ascension f	18	25

Le Secrétaire soussigné atteste que le présent Compte de la Société de l'Ascension est conforme au Tableau qu'elle a fourni et qui est juste

Lieu le 30e Juin 1855

Ch Carta Sr

Tableau des Créances remises par les Fusiliers à la société La Réunion 1855

Nos actuels	année	Designation des Débiteurs.	Capitaux	Echues	Intérêts d'un an	rate d'intérêt	Valeur		
2.	1	Piguet Susanne Bigne hoirie.	1159. 42.	17 mai 1855	57. 97	34 jours	5. 47	63	44
5	3	Meylan Louis horloger Sechey hoirie	77. 10	25 juillet 1854	3. 86	325 jours	3. 48	7	34
8	24	Meylan Louis huissier Lieu	324. 64	1.er 1854	16. 23	230 jours.	10. 37	26	60
11.	28	Guignard hoirie de Moise (y 2.d)	29. 00	25 juillet 1854	1. 45	325 jours	1. 31	2	76
14	51	Reymond Moise cultivateur Lieu	289. 86	7 juillet 1854	14. 49	349 jours	14. 04	28	53
17	56	Pierrechon Louis frass	78. 26	25 juin 1855	3. 91	rien 5 jours de remboursés.		3	85
20	57	Depraz Moise frederich hoirie frass	237. 62	1 mai 1855	11. 88	50 jours	1. 65	13	53
22.	"	Depraz Henri Edouard. Lieu	90. 00	1 Juin 1855	4. 50	19 jours	" 23	4	73
			2285. 90		114. 29		36. 55.	150	78

Bilan du Compte de la société des Fusiliers dite de St Jaques.

1	La société des fusiliers verse en Capitaux	2285	90
2	Elle verse pour l'intérêt d'un an du dit Capital 5 p%	114	29
3	Elle verse pour rate d'intérêt au 20 Juin 1855	36	55
	Ensemble des versements.	2436	74
1	Les fusiliers doivent pour 39 membres sortis hoiries à 58 francs chacun	2262	"
2	L'intérêt d'un an du dit Capital à 5 pour cent	113	10
3	Bonification de 5 jours d'intérêt sur la Creance N° 17. 56.	"	06
	Ensemble de ce qu'elle doit	2375	16
	La dite société a versé à la Caisse de la société La Réunion	2436	74.
	La même doit à la Réunion en Capital et intérêt	2375	16
1855 Juin 30	La société de la Réunion redoit à celle des fusiliers	61	58
		"	"
	Le soussigné secrétaire atteste que le présent compte de la société des fusiliers est conforme au Tableau qu'elle a fourni et qui est juste	"	"

Lieu le 30 Juin 1855.

Ch. Carta Sre

Tableau des Creances remises par les Grenadiers, à la Société la Réunion. 1855.

N° actuels	anc.	Designations des débiteurs	Capitaux	Echéances	Intérêts annuels	Note des Int.	Somme	Totaux des Intérêts
3	1	Guignard François et Emilie	208, 70	19 février 55	10. 43	4 mois rate	3. 47	13 90
6	2	Guignard Antoine & Marc	75. 36	20 juin	3. 77	"	" "	3 77
9	3	Rezymond Lucien fort. Allemands	115. 94	17 avril 1854	5. 80	10 mois	4. 84	10 64
12	4	Aubert François Lieu	376 82	17 1855	16. 95	6 mois. 20 jours	9. 42	26 37
15	5	Meylan Charles Louis	116. 00	24 juin 55	5. 80	"	" "	5 80
18	6	Rochat Louis Conseiller	347 83	17 juin 55	17. 39	20 jours	" 96	18 35
21.	7	Cart frederich Simé	144. 93	17 juin "	7. 25	20 jours	" 40	7 65
23	8	Aubert David Sott Alice	50. 72	1 juin "	2. 54	20 jours	" 14	2 68
24	9	Cart Henri Philippe Comb.re	24. 00	8 Juin "	1. 66	12 jours	" 37	2 03
25	10	Luyrin Charles d° Lieu	24. 00	8 Juin	1. 66	12 jours	" 37	2 03
26	11	Rochat Louis Sott Alphonse	22. 00	1 Juin	1. 56	12 jours	" 20	1 76
27	12	Aubert Alice Lieu	29. 00	20 Juin	1. 92	"	" 40	2 32
28	13	Cart frederich Chez Claude	54. 00	1 Juin	3. 19	20 jours	" 94	4 13
29	14	Piguet Edouard Samuel	54. 00	1 Juin	3 19	20 jours	" 94	4 13
30	15	Dépraz Henri fruitier	37. 00	1 Juin	2. 32	20 jours	" 51	2 83
31	16	Rochat Constant Charcuter	31. 00	1 Juin	2. 03	20 jours	" 69	2 72
32	17	Luyrin Charles d'Jn D°	63. 00	24 Juin	3. 62	"	" 46	4 08
			1774. 30		91. 08		24. 11	115 19

Bilan du Compte de la Société des Grenadiers

La Société des Grenadiers verse à la Caisse de la Réunion en Capitaux		1774 30
L'intérêt d'un an du dit Capital au 5 p%		88 71
Les Rates d'intérêts, au 20 Juin y compris des rates perçues		26 48
Ensemble des Versements faits		1889 49
La Société des Grenadiers doit pour 31 membres effectifs à 58 francs		1798 "
L'intérêt d'une année de cette somme au 5 p%		89 90
Ensemble de ce qu'elle doit		1887 90
		" "
La dite Société a versé à la Caisse de la Société La Réunion		1889 49
La dite doit à la même Société		1887 90
1855 Juin 30 Partant La Société de la Réunion redoit aux Grenadiers		1 59

Le secrétaire soussigné atteste que le présent compte est conforme au tableau fourni par les Grenadiers.

Nion le 30 Juin 1855 Ch Cart

Rôle des sociétaires (ayants droit)

			Répartition fr 65 par sociétaire F	c	Créances dues par les sociétaires F	c
a	1	Aubert Paul négociant	65	—		
a	2	" " César au Pont	65	—		
p	3	" " Paul William	65	—		
a	4	" " Edouard	65	—		
p	5	Buffat Albert	65	—		
a	6	Bonard W. à Peseux	65	—		
p	7	Cart Eugène	65	—		
p	8	" Jullien carabinier	65	—		
a	9	" Emile chez Claude	65	—		
a	10	" Louis fils Cts Genève	65	—		
a	11	Déprez León Brassus	65	—		
p	12	" Paul Séchey	65	—		
p	13	" León d'Antoine	65	—		
a	14	" Elie Séchey	65	—		
p	15	" Jules Frasse	65	—		
a	16	" François (Orient)	65	—		
a	17	" Alexis Combe Noire	65	—		
a	18	" León fils Henri au Pont	65	—		
a	19	" Henri Genève	65	—		
p	20	" Albert Brassus	65	—		
a	21	" Marcel	65	—		
a	22	" William Séchey	65	—		
p	23	Golay Paul Lieu	65	—		
p	24	Guignard Jules huissier	65	—		
p	25	" " Henri d'adrien Solliat	65	—		
p	26	" " Louis capitaine	65	—		
a	27	" " Louis Anthony chez Claude	65	—		
p	28	" " François Lieu	65	—		
p	29	" " Henri dragon Brassus	65	—		
a	30	" " Jules d'Auguste	65	—		
p	31	" " Paulus Essuts de Rive	65	—		
p	32	" " Adrien Lieu	65	—		
p	33	" " Siméon	65	—		
p	34	" " Aloïs	65	—		
a	35	" " Henri Solliat Brasserie	65	—		
a	36	" " Albert	65	—		
a	37	" " Alfred Costonay	65	—		
a	38	Humberset Paul Lausanne	65	—		
p	39	" " Ernest	65	—		
p	40	" " Henri	65	—	37	—
p	41	" " Louis Moïse	65	—		
			2665	—	37	—

Intérêts des créances		Droits de Mutation		Somme à Retirer		Pour acquit
F	C	F	C	F	C	
				65	—	p. mon père Ed. Aubert
				65	—	Aubert
				65	—	L. W. Aubert
				65	—	Ed. Aubert
				65	—	Albert Burfort
		3	00	62	—	
				65	—	Eugène Cart
				65	—	J. Cart-Dépra
				65	—	Emile Cart Mouquin
				65	—	p.
				65	—	pour Léon Depraz Antoine Rochat
				65	—	Paul Depraz
				65	—	Léon Depraz Guignard
				65	—	pr Elie Depraz Paul Lugrin
				65	—	Jules Emile Depraz
				65	—	François Depraz
				65	—	J. Depraz Alex. Depraz
				65	—	p. Léon Depraz. Mottier
				65	—	
				65	—	Albert Depraz Carlin
				65	—	pour Marcel Eme Depraz
				65	—	pr W. Depraz Paul Lugrin
				65	—	Paul C. Golay
				65	—	Jules D. Guignard
				65	—	Henri Guignard
		1	50	63	50	L. Guignard
				65	—	Antoine Guignard
				65	—	F. Guignard
				65	—	Henri Guignard
				65	—	J. Guignard Armand
				65	—	Guignard Charles
				65	—	Guignard Adrien
				65	—	Guignard Léonéon
				65	—	Guignard Eloïs
				65	—	Guignard Henri
		1	50	63	50	pour Albert Guignard soupir L. Guignard
		1	50	63	50	
				65	—	
				65	—	Ernest Humbert
1	40			26	60	Humbert Henri
				65	—	
1	40	7	50	2610	10	Louis Humbert

Rôle des sociétaires (ayants droit)

					Répartition fr 65 par sociétaire	Créances dues par le sociétaire
					2665 —	37 —
p	42	Lugrin	Léon	Sechey	65 —	
a	43	"	Fritz	"	65 —	
p	44	"	Paul	"	65 —	
p	45	"	John	"	65 —	
p	46	Meylan	Julien	Lieu	65 —	
p	47	"	Benjamin	Sentier	65 —	
p	48	"	John	Sechey	65 —	
p	49	"	Antoine	Lieu	65 —	
a	50	"	Georges	Pont	65 —	
a	51	"	Dr Louis	Sechey	65 —	
a	52	"	Jules de Georges		65 —	
a	53	"	François		65 —	
a	54	"	Alfred	Bienne	65 —	
a	55	"	Emile		65 —	
a	56	"	Alfred	de Marcelin	65 —	
a	57	Magnénat	Jules	Postillon (Pont)	65 —	
p	58	Mottier	Louis	Charbonnières	65 —	
a	59	Piguet	Ch. Henri	Cossonay	65 —	54 —
p	60	"	Emile	Solliat	65 —	
a	61	"	Henri	Lieu	65 —	
p	62	"	Luc	(Golisse)	65 —	
p	63	"	Edouard	d'Anatole	65 —	
a	64	Reymond	Louis	(Villers le lac)	65 —	
p	65	"	Alfred	(Lieu)	65 —	
a	66	"	Emile	de Julien	65 —	
a	67	"	Marcelin		65 —	
a	68	"	Charles	Ch de Fonds	65 —	
p	69	Nicole	Télémaque		65 —	
p	70	"	Henri		65 —	
a	71	Nicolin	Louis	Marseille Rue Puget 6	65 —	
p	72	Rochat	Eugène	(Cornaz)	65 —	
a	73	"	César	Lieu	65 —	
a	74	"	Albert	Lausanne	65 —	
a	75	"	Auguste	Bex	65 —	
p	76	"	François	(Charrout)	65 —	
a	77	"	Samuel	ingénieur	65 —	
					5005 —	91

Intérêts des Créances		Droits de Mutation		Somme à Retirer		Pour acquit
1	40	7	50	2610	10	
				65	—	L. Eugène Rochat
				65	—	pr Pl Paul Deshay
				65	—	P. Eugène Court
				65	—	John Eugène
				65	—	J. Meylan
				65	—	Bey. Meylan
				65	—	John Ami Meylan
				65	—	Antoine Meylan
				65	—	Jules Eug. Meylan pour procuration
				65	—	D. Louis Meylan
				65	—	Jules Meylan
				65	—	J. Meylan
				65	—	pour Henri Bey Meylan
				65	—	E. Meylan
		1	50	63	50	pour Alfred Bey Meylan
				65	—	pr Jules Maonnerat. Mottier
				65	—	Mottier
1	45			9	55	
				65	—	Emil Piguet
				65	—	H. Piguet
				65	—	Lin Piguet
		1	50	63	50	Edouard Piguet
				65	—	
				65	—	M. Alfred Reymond
		1	50	63	50	pour Emile Julien Reymond
				65	—	M. Johann [illegible]
		1	50	63	50	pr Ch. Reymond - L. Eugène Rochat
				65	—	J. Nicole
				65	—	Henri Nicole
				65	—	
				65	—	Eug. Rochat
				65	—	Ch. Rochat
				65	—	pour Albert Ch. Rochat
				65	—	
				65	—	François Rochat
				65	—	
2	85	13	50	4807	65	